



Caumont, Le 30 septembre 2023

Le Maire de Caumont

aux riverains
du Quai de Seine,
de la route de la cavée,
de la route de Mauny
et de la route de Jumièges

Objet : réunion publique le 12 octobre 2023 à 20 heures à la salle communale de Caumont pour une présentation du porter à connaissance pour la prise en compte du risque d'éboulements et de chutes de bloc liés aux falaises et de ses conséquences

Madame, Monsieur,

Face à la récurrence d'évènements de chutes de blocs et d'éboulements de falaises, la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure (DDTM 27) a confié au bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) une étude de plusieurs sites identifiés comme vulnérables dont certains sont présents sur le secteur de Bas Caumont.

En application de l'article L132-2 du code de l'urbanisme, les cartes d'aléas ont été portées à la connaissance de la commune. Outil essentiel pour la prévention, le porter à connaissance doit permettre la prise en compte du résultat des études des risques liés aux falaises dans les documents d'urbanisme et les demandes d'autorisation de construire.

Monsieur Philippe FOURNIER-MONGIEUX, Sous-Préfet de Bernay, accompagné de représentants de la DDTM de l'Eure et de la commune, seront présents le **jeudi 12 octobre 2023 à 20 heures** à Caumont pour vous présenter en **réunion publique** ce porter à connaissance, vous préciser ses conséquences et répondre à vos questions.
La réunion publique se tiendra à la **salle communale, 2 rue des 3 épines**.

Nous vous attendons nombreux à cette réunion publique et vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Le Maire,

Sylvain BONENFANT